

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE**

Etablissement Public Industriel et Commercial

Délibération N° 2024-04	EXTRAIT	Date de convocation 04/01/2024
OBJET ADMINISTRATION	Du registre des délibérations du Comité de Direction de l'EPIC	Membres en exercice : 11 Membres présents : 7 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de votants : 6
Modification régie d'avances et recettes	Office de tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère'	

Séance du 16/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier, à dix-huit heures.

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère' dûment convoqué, s'est réuni dans la salle Isère de la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de M. Raphael Mocellin, Président. Le nombre de membres prescrits par les statuts ayant été respecté et le quorum atteint, les membres du Comité de Direction ont pu délibérer.

Présents : R. Mocellin (Président), M-C Jolland, P. Ferrouillat, V. Dumas, F. Ballouhey, V. Pénard, N. Crouzet, J. Damaisin (Responsable Administrative et Financière OTI), N. Bontoux (Directeur OTI)

Absents : N. Petter, P. Seyve, L. Garnier (Vice-Président), D. Locatelli, H. Duquesne, P. Rosaire, A. Fustier, D. Dorly, P. Despesse, N. Nava, D. Gleize, I. Duquesne, P. Stref, F. Vernay (Direction Tourisme et Culture SMVIC)

Secrétaire : Jessie Damaisin

1- SUJET DE LA DELIBERATION (extrait du Procès-verbal)

Une régie d'avances et de recettes a été créée en date du 23/02/2017 pour le compte de l'EPIC Office de Tourisme Saint Marcellin Vercors Isère.

Après consultation du Comptable Assignataire du Service de Gestion Comptable de Saint-Marcellin, il s'avère préférable pour le fonctionnement de la régie de scinder l'avance et la recette en deux régies distinctes.

Il est convenu de créer également des sous-régies de recettes pour chacun des bureaux d'informations touristiques dépendant de l'EPIC.

Il est donc nécessaire de modifier l'acte de la régie mixte pour la transformer en régie de recettes et de constituer une nouvelle régie d'avance.

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE**
Etablissement Public Industriel et Commercial

2- DELIBERATION

Le Président

Propose d'approuver la modification de la régie mixte pour la transformer en régie de recettes et de créer une régie d'avances.

Soumet cette proposition aux membres du comité de direction.

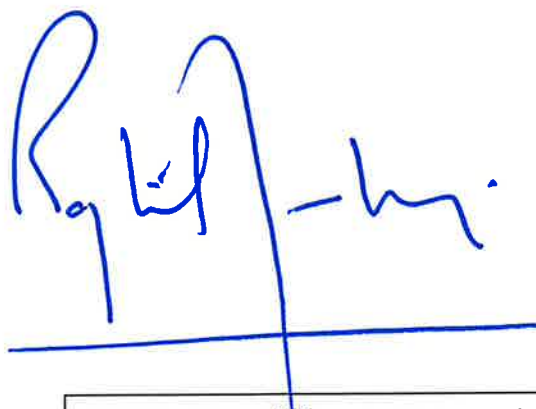
Nombre de VOTANTS : 6
Nombres de POUVOIRS : 2
Nombres de POUR : 8
Nombres de CONTRE : 0
Nombres de ABSTENTION : 0

SUR rapport de Monsieur le Président,
VU le Code général des collectivités territoriales et le code du tourisme,
VU les statuts de l'Office de Tourisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité de Direction de l'EPIC
- **APPROUVENT** la modification de la régie mixte pour la transformer en régie de recettes et de créer une régie d'avances.
- **AUTORISENT** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
Mocellin Raphaël



Délibération certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 12.02.21
Et de l'affichage en date du :